



annuler contrat courtier

Par **aline54**, le **03/11/2019** à **09:44**

Bonjour,rnrnLe 14/08/19 j'ai signé un mandat avec un courtier qui m'a été recommandé. Le contrat est à durée indéterminée jusqu'à l'obtention d'un prêt ou de refus et exclusive.rnrnMi septembre j'ai eu des nouvelles par téléphone pour me dire que plusieurs banque refusé de me suivre et deux banques avec avis favorable.rnrnL'une ne donne apparemment plus de suite malgré les soit disant relances et la seconde il y a toujours un problème,dossier envoyer au mauvais pôle,personne en vacances,personnes qui ne répond pas...mais on m'affirme que le prêt va être accordé (tout ça par téléphone bien sur).rnrnJ'ai signé un compromis de vente le 10/10 et à ce jour aucune nouvelle pour l'accord de prêt.rnrnDe plus avec le courtier nous avons convenu de ne mettre aucun apport et suite au dossier qu'il a envoyé à ma banque , je m'aperçois qu'un apport de 4900e est indiqué.rnrnPuis je arrêté le contrat ou que faire pour enfin avoir ce prêt qui est soit disant obtenu?rnrnMerci de vos réponses.

Par **BrunoDeprais**, le **03/11/2019** à **10:05**

Bonjourrnrn rnrnVous vous êtes mise dans de beaux draps malheureusement.rnrnJ'imagine qu'il y un une clause de dédit dans votre compromis.rnrnCe que vous avez signé avec le courtier semble clair, et à mon avis (je peux me tromper bien entendu), seul la date butoir de la réalisation de la vente vous sauvera du courtier.

Par **aline54**, le **03/11/2019** à **13:11**

En gros c'est soit je rémunère le courtier pour rien soit je perd la maison que je souhaite achetée?rnrnAucune autre solution?rnrnLe courtier m'a informé avoir eu plusieurs refus de banque,je suis en droit de demandé des preuves écrite?

Par **nihilscio**, le **03/11/2019** à **15:25**

Bonjour,rnrnComme vous ne dites rien des clauses du mandat donné au courtier, on ne peut savoir comment y mettre fin. Mais rien ne vous empêche de chercher un prêteur par vous-même, quitte à payer le courtier pour rien, en commençant par votre banque.rnrnManifestement, les organismes financiers sont méfiants. Prévoir un financement sans apport, sans même les "frais de notaire", n'est pas pour rassurer. Le courtier a dû se rendre compte qu'il était illusoire d'espérer un accord de prêt à cette condition.

Par **morobar**, le **04/11/2019** à **07:51**

Bjr,rnrnIl ne faut pas oublier que le courtier ne représente pas la ou les banques, mais le client qui a signé le contrat de mandat pour la recherche.

Par **BrunoDeprais**, le **04/11/2019** à **21:22**

Le dossier semble assez compliqué dès le départ.rnrnCe que je retiens:rnrn rnrnLe contrat est à durée indéterminée jusqu'à l'obtention d'un prêt ou de refus et exclusive.